



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Soissons, le 19 avril 2017

EGLISE D'URCEL : FAISONS DIALOGUER CULTUREL ET CULTUEL

Le village d'Urcel a le privilège de posséder une église remarquable au plan architectural. Cela inspire les habitants. Chaque année, une exposition est organisée autour du bois, permettant à des ébénistes de travailler et d'exposer tant dans le village que dans l'église paroissiale. Depuis 2010, un nouvel évènement est créé : la fête de l'orchidée, qui attire des flots de visiteurs.

Comme presque toutes les églises de France, l'église Notre-Dame d'Urcel est propriété de la commune tout en étant affectée au culte catholique. L'unique affectataire selon la Loi française, est donc le curé de la paroisse. Cela nécessite, lorsqu'un évènement culturel se projette, que les organisateurs se concertent avec le curé et la communauté catholique. C'est cela qui, depuis quelques années est source de tension, en raison de la dimension commerciale de l'évènement, puisque la vente des orchidées et autres objets, s'effectue dans l'église elle-même.

Le curé de la paroisse Saint Rémi de l'Ailette, pas plus que l'évêque de Soissons n'ont cherché à stopper l'évènement qui, depuis 2010, mobilise professionnels et bénévoles dans un dynamisme bienvenu dans un village rural. Bien en amont de cette fête, l'Église catholique a fait des propositions afin d'assurer la compatibilité de cette manifestation avec l'affectation culturelle de l'édifice et le caractère sacré du lieu qui accueille. Il est regrettable que ces propositions n'aient pas, jusqu'à ce jour, été prises en considération. La décision d'interrompre l'organisation de l'évènement relève unilatéralement de la municipalité d'Urcel, tandis que l'évêché cherchait – et cherche toujours - un chemin de dialogue dont notre époque a tant besoin. Dans cet esprit, l'Église catholique demeure ouverte à tous entretiens avec les responsables publics et associatifs locaux. Il importe, pour assurer le respect et la vocation du lieu, de ne pas mettre l'évêché dans la situation de devoir refuser une demande.

Dans tous les villages, l'église paroissiale est un symbole. Au-delà de sa dimension religieuse, elle symbolise la personnalité de la communauté humaine et rappelle son histoire collective et les évènements familiaux qui s'y déroulent. Si sa destination première est le culte religieux, il est bon qu'elle puisse accueillir à l'occasion, un évènement culturel contribuant au bien commun de la cité ; à condition de respecter la destination du lieu.

Nous exprimons notre gratitude aux municipalités qui, selon l'obligation de la loi de 1905, mobilisent leur énergie et des ressources financières pour l'entretien des lieux de cultes. Elles sont nombreuses dans l'Aisne à assurer, comme c'est le cas à Urcel, les réparations qui s'imposent.

Pour toute information, contacter la Commission Diocésaine d'Art Sacré (CDAS), 17 rue des Déportés et Fusillés, 02200 Soissons.



Diocèse de Soissons, Laon et Saint-Quentin



Aisne Catholique - @diocese02



www.soissons.catholique.fr

Service de la Communication

Bernard COLAS

9 rue des Déportés et Fusillés

CS60166 – 02207 Soissons Cedex

03 23 53 08 77

communication@catho02.fr